

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

12 JUIN 2025
17H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 12 juin 2025, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillères:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présent (s): Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20250612-001

M. le Maire déclara la séance ouverture à 17h12.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 12 juin 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20250612-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 juin 2024.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
75-77 Roxton	Remplacement de trois fenêtres;
164 Northview	Remplacement d'une fenêtre;
16 Campbell	Installation d'une serre dans la cour arrière;
55 Easton	Remplacement de dix-sept fenêtres, quatre portes-fenêtres, une porte d'entrée, la porte d'entrée et la porte de garage, ainsi que le remplacement des terrasses, des balustrades et des colonnes des balcons arrière, et la suppression des

305 Ballantyne N.	balustrades au-dessus de la porte de garage; Réfection du revêtement de l'escalier principal et du palier et installation d'une rambarde sur les murs existants de l'escalier principal;
220 Ballantyne N.	Installation d'un abri de Jardin dans la cour arrière;
226 Percival	Remplacement des bardeaux de toiture et des gouttières et la peinture des garnitures de toit, des bandeaux et des soffites.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
263 Percival	Remplacement de quatorze fenêtres et de deux portes;
49 Westminster N.	Installation d'une enseigne commerciale sur la façade, du bâtiment retrait de l'auvent et du panneau perpendiculaire.

Adoptée à l'unanimité.
20250612-003

4. Contrat de remplacement du raccordement électrique – frais supplémentaires

ATTENDU la société Corrado Entrepreneur général (9480-0265 Québec Inc.) s'est vu attribuer le contrat pour les travaux de remplacement de l'entrée électrique de l'hôtel de ville en vertu de la résolution n° 20250127-011;

ATTENDU sept demandes de modification de ce contrat ont été déposées, principalement en raison de conditions imprévues qui entraîneraient des coûts supplémentaires;

ATTENDU ces demandes ont été traitées entre l'entrepreneur, le superviseur des travaux et le directeur adjoint des travaux publics;

ATTENDU deux demandes ont été approuvées administrativement, et une a été retirée;

ATTENDU l'étendue des travaux requis pour les trois autres demandes est comprise, tandis que les montants réclamés sont connus mais restent à régler;

ATTENDU la dernière demande, concernant un montant pour des coûts de mobilisation supplémentaires dus à des retards dans l'exécution des travaux, reste également à régler;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les modifications de travaux nécessaires et consent à verser à l'entrepreneur un montant total maximal de 76,823.82 \$ taxes comprises, sous réserve de l'approbation du directeur adjoint des travaux publics.

2) Que cette dépense soit imputée à l'excédent non affecté.

Adoptée à l'unanimité.
20250612-004

5. Période de questions du public

À 17h17, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

6. Levée de la séance

À 17h18, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20250612-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales
dans le dossier *Archives-20250612*